

Plan Local d'Urbanisme

2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 04 avril 2017

Le Président
Pour le Président et par délégation

Dominique VINOT BATTISTONI
13^{ème} Vice-Président



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

13 AVR 2017

COURRIER

SOMMAIRE

1. DEFI 1 : RENOUVELER LE MODELE DE DEVELOPPEMENT URBAIN	9
1.1. Pour une identité mieux affirmée	9
❖ <i>Valorisation de l'architecture emblématique.....</i>	<i>9</i>
❖ <i>Promotion et protection, en articulation avec l'AVAP.....</i>	<i>10</i>
❖ <i>Spécificité des quartiers</i>	<i>10</i>
1.2. Pour une nouvelle vision de l'espace urbain.....	10
❖ <i>Urbanisation des zones emblématiques, des entrées de ville</i>	<i>10</i>
❖ <i>Diversité</i>	<i>11</i>
❖ <i>Nature en ville</i>	<i>11</i>
1.3. Pour plus d'interactions entre quartiers.....	11
❖ <i>Liens physiques et fonctionnels</i>	<i>11</i>
❖ <i>L'Orne comme trait d'union.....</i>	<i>11</i>
❖ <i>Horizon proximité.....</i>	<i>12</i>
1.4. Pour une architecture libérée	12
❖ <i>XXI^e siècle</i>	<i>12</i>
❖ <i>Architecture durable.....</i>	<i>12</i>
❖ <i>Nouveaux lieux emblématiques</i>	<i>12</i>
❖ <i>Urbanisme participatif.....</i>	<i>12</i>
1.5. Pour des qualités naturelles valorisées.....	13
❖ <i>Atout vert.....</i>	<i>13</i>
❖ <i>Atout bleu</i>	<i>13</i>
2. DEFI 2 : FAIRE DU LOGEMENT UN LEVIER D'ATTRACTIVITE	15
2.1. Pour une politique active de construction.....	15
❖ <i>Contexte.....</i>	<i>15</i>
❖ <i>Défi démographique</i>	<i>15</i>
❖ <i>Gisements identifiés.....</i>	<i>16</i>
2.2. Pour une offre plurielle	16
❖ <i>Contexte.....</i>	<i>16</i>
❖ <i>Type et taille.....</i>	<i>16</i>
❖ <i>Accès des familles.....</i>	<i>16</i>
❖ <i>Logement locatif social et très social</i>	<i>16</i>
❖ <i>Rénovation de l'habitat ancien.....</i>	<i>17</i>
2.3. Pour encourager la diversité sociale.....	17
❖ <i>Échelle du territoire</i>	<i>17</i>
❖ <i>Échelle des opérations.....</i>	<i>17</i>
2.4. Pour une qualité architecturale à privilégier	17
❖ <i>Contexte.....</i>	<i>17</i>
❖ <i>Exemplarité</i>	<i>17</i>
❖ <i>Exigences communes.....</i>	<i>17</i>

3. DEFI 3 : CAEN, MOTEUR DU DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN.....	19
3.1. Pour un lien renforcé avec l'université	19
❖ <i>Partenariats Ville-Université</i>	<i>19</i>
❖ <i>Soutien au développement</i>	<i>19</i>
❖ <i>Quadrilatère santé.....</i>	<i>19</i>
3.2. Pour le développement économique et commercial	20
❖ <i>Renforcement du centre-ville.....</i>	<i>20</i>
❖ <i>Renforcement de l'offre de services et de commerces de proximité</i>	<i>20</i>
❖ <i>Accompagner le développement économique.....</i>	<i>20</i>
3.3. Pour l'attractivité touristique et les loisirs	20
❖ <i>Grands événements.....</i>	<i>20</i>
❖ <i>Palais des congrès.....</i>	<i>20</i>
❖ <i>Tourisme d'affaires et tourisme social</i>	<i>20</i>
❖ <i>Les loisirs</i>	<i>21</i>
3.4. Pour la culture, fer de lance du déploiement métropolitain.....	21
❖ <i>Équipements</i>	<i>21</i>
❖ <i>Triangle culturel.....</i>	<i>21</i>
❖ <i>Création et innovation culturelle.....</i>	<i>21</i>
3.5. Pour une ville ouverte sur le monde	21
❖ <i>Desserte ferroviaire.....</i>	<i>21</i>
❖ <i>Desserte portuaire.....</i>	<i>21</i>
❖ <i>Assurer la desserte aéroportuaire de la ville</i>	<i>21</i>
❖ <i>Développer les communications numériques</i>	<i>22</i>
4. DEFI 4 : DEVELOPPER UNE MOBILITE DURABLE	25
4.1. Pour des transports collectifs pleinement intégrés.....	25
❖ <i>Développement mitoyen</i>	<i>25</i>
❖ <i>Intermodalité.....</i>	<i>25</i>
❖ <i>Parkings-relais</i>	<i>25</i>
4.2. Pour un meilleur partage de l'espace public	26
❖ <i>Parcours piétons</i>	<i>26</i>
❖ <i>Réseau cyclable</i>	<i>26</i>
❖ <i>Places de ville.....</i>	<i>26</i>
4.3. Une ville accessible à tous.....	26
❖ <i>Équipements</i>	<i>26</i>
❖ <i>Espace urbain.....</i>	<i>26</i>
4.4. Pour une mobilité apaisée	27
❖ <i>Aménagement public</i>	<i>27</i>
❖ <i>Normes de stationnement</i>	<i>27</i>
❖ <i>Plan de déplacements urbains.....</i>	<i>27</i>

5. DEFI 5 : AFFIRMER L'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE.....	29
❖ <i>Contexte.....</i>	29
5.1. Pour renforcer les continuités écologiques	30
❖ <i>Trames vertes urbaines</i>	30
❖ <i>Trames bleues.....</i>	30
5.2. Pour une gestion durable des espaces naturels	31
❖ <i>Les espaces agricoles et forestiers</i>	31
❖ <i>Produits phytosanitaires.....</i>	31
❖ <i>Plantes invasives</i>	31
❖ <i>Patrimoine vivant</i>	31
5.3. Pour la protection de la ressource en eau	31
❖ <i>Stratégies en amont</i>	31
❖ <i>Eaux pluviales</i>	31
❖ <i>Protection des captages.....</i>	32
5.4. Les risques naturels et technologiques.....	32
❖ <i>Inondations et anciennes carrières</i>	32
❖ <i>Veille climatique.....</i>	32
❖ <i>Transport de matières dangereuses et risques industriels.....</i>	32
❖ <i>Risque tempête.....</i>	32
❖ <i>Pollutions électromagnétiques</i>	32
5.5. Les nuisances liées au trafic automobile	33
❖ <i>Un objectif systématique</i>	33
❖ <i>Voitures propres.....</i>	33
5.6. Un meilleur déploiement des bonnes pratiques énergétiques	33
❖ <i>Agenda 21.....</i>	33
❖ <i>Techniques de construction</i>	33
❖ <i>Sensibilisation et information.....</i>	34
❖ <i>Locaux dédiés.....</i>	34
6. GLOSSAIRE.....	36

Le Projet d'aménagement et de développement durables est une pièce maîtresse du Plan local d'urbanisme de la Ville de Caen. Il s'appuie sur le «Projet de ville – Caen 2030», arrêté en Conseil municipal de septembre 2009.

Son contenu est défini par les articles L.123-1-3 et R 123-3 du Code de l'urbanisme.

Il expose le projet de développement du territoire et énonce les grandes orientations et les objectifs, sous forme de défis, qui vont guider l'aménagement de la ville de demain.

Cadre de cohérence interne du PLU, le PADD est aussi un guide pour élaborer les règles d'urbanisme.

En effet, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU, avec lesquelles tout projet doit être compatible, doivent respecter les orientations définies par le PADD.

De même, la règle d'urbanisme transcrite dans le règlement écrit et les documents graphiques du règlement du PLU, à laquelle tout projet doit être conforme, doit être fixée en cohérence avec le PADD.

1. DEFI 1 : RENOUVELER LE MODELE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

RAPPEL DES ELEMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC

- Des quartiers à forte identité avec un territoire et un bâti qui leur sont propres
- Un différentiel de densité considérable d'un quartier à l'autre
- Un exceptionnel patrimoine architectural épargné par la Seconde Guerre mondiale
- De nombreux édifices emblématiques de l'architecture de la Reconstruction mais peu de gestes architecturaux contemporains
- Plusieurs grandes emprises en cœur de ville, sans lien souvent avec le tissu urbain qui les entoure (Campus, château ducal, etc.)
- La présence d'une véritable ligne de fracture entre la rive gauche et la rive droite
- La déshérence progressive de la Presqu'île portuaire (friches industrielles)
- Un développement hétérogène autour des principales voies d'accès à la ville de Caen
- Le vieillissement de certains équipements «saupoudrés» (cf. les groupes scolaires à classes multiniveaux)
- La disparition de nombreux commerces de proximité
- Un environnement naturel et paysager très prisé des Caennais
- Une grande enclave naturelle en centre-ville: la Prairie
- La présence de la maritimité jusqu'au cœur de la ville, avec un port de plaisance
- Un déficit de mise en valeur de la présence de l'eau en ville (contours de la Presqu'île, bords du quartier Saint-Jean, Bassin Saint-Pierre, Odon)

ORIENTATIONS

1.1. POUR UNE IDENTITE MIEUX AFFIRMEE

❖ Valorisation de l'architecture emblématique

Celle d'avant-hier : centre ancien médiéval et d'époque classique : château, abbayes, quartier du Vaugueux...

Celle d'hier : quartiers "Art Nouveau" : Nice caennais, quartier de la gare Saint-Martin, rue du XX^e siècle...

Celle d'aujourd'hui : patrimoine de la reconstruction d'après-guerre: avenue du 6 Juin, place des Quatrans, Université, Port de Plaisance, église Saint-Julien, église et Château d'eau de la Guérinière.

Le patrimoine contemporain : Mémorial pour la Paix, Palais de Justice, Cargö, Ecole Supérieure des Arts et Médias ...

❖ **Promotion et protection, en articulation avec l'AVAP**

Promouvoir et protéger la qualité d'ensemble du patrimoine urbain et paysager du centre-ville, par la mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Anciennement dénommée ZPPAUP, l'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable. Par délibération en date du 26 mars 2012, le conseil municipal a décidé la mise à l'étude de la création d'une AVAP sur le centre élargi de la ville.

L'AVAP prendra en compte les orientations du PADD du PLU, en instituant des secteurs dotés d'un règlement spécifique permettant la mise en valeur et la préservation du patrimoine bâti et naturel, qui constitue l'essence historique de la ville. Les prescriptions figurant dans le règlement de l'AVAP, qui constituera une servitude d'utilité publique annexée au PLU, s'appliqueront cumulativement avec les règles d'urbanisme issues de ce dernier (article L 126-1 du Code de l'urbanisme). Le PLU et l'AVAP sont donc complémentaires.

Obtenir pour Caen le label de « Ville d'Art et d'Histoire » auquel elle peut prétendre, et qui participera à son rayonnement culturel et touristique.

❖ **Spécificité des quartiers**

Reconnaître, sans la figer, l'identité des quartiers témoins de l'histoire urbaine :

- ▶ cités ouvrières datant de la fin du XIXe siècle (cité-jardin des Rosiers,...)
- ▶ quartiers de maisons des années 1930/50 (caractéristiques de l'habitat ouvrier en cœur de ville (quartier des Fleurs,...)
- ▶ centre reconstruit après 1945 lotissements pavillonnaires d'après-guerre d'initiative publique (Clos-Charmant, la Haie-Vigné, ...)
- ▶ lotissements pavillonnaires d'après-guerre d'initiative privée (quartiers Saint-Paul, Venoix, Chemin Vert, ...)
- ▶ quartiers urbains plus récents aux immeubles classiques (Folie-Couvrechef, quartier Beaulieu, ZAC Gardin,...)

1.2. POUR UNE NOUVELLE VISION DE L'ESPACE URBAIN

❖ **Urbanisation des zones emblématiques, des entrées de ville**

Recomposition des entrées de ville et urbanisation des rives des grands axes de pénétration dans la ville, incluant des fonctions mixtes de logement et d'activités (Maladrerie, Clemenceau, rue de Paris, avenue de la Côte de Nacre et Délivrande, rue de Falaise, ...).

Valorisation paysagère des entrées de ville renforcée par la mise en œuvre du Règlement Local de Publicité (RLP), prescrit en 2012 et prochainement soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aménagement des emprises stratégiques pour permettre l'accroissement de la construction neuve :

- ▶ les nouveaux lieux de ville : Caen Presqu'île, le Plateau Nord
- ▶ le renouvellement de la ville sur elle-même :
 - centre Hospitalier Régional (qui va rejoindre le CHU),
 - ancien collège Guillaume de Normandie,
 - rives de l'Orne et Cours Montalivet, anciennes Casernes Le Flem route d'Harcourt et Martin, rue Daniel Huet,
 - site de La Charité, ...

❖ Diversité

Rechercher la mixité de l'espace, pour ne plus penser la ville en termes de zones « mono-dédiées » (tout habitat, tout commerce, tout activité).

Promouvoir une diversité urbaine qui allie la maison de ville et les immeubles d'habitation pour une utilisation économe et durable de l'espace, dans le respect des objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat et des lois "Grenelle 1" et "Grenelle 2".

Permettre à l'habitat individuel existant, atout spécifique de Caen, d'évoluer afin d'accueillir les familles d'aujourd'hui (extensions, surélévations, transformations...).

❖ Nature en ville

Jouer la carte de la nature en ville, qui accompagne l'urbain et le valorise : aménager des espaces, protéger des paysages, spécialiser les lieux naturels (ex : jardins partagés, poches de silences, parcs d'ébats pour enfants, sites de développement de la biodiversité en ville ...)

1.3. POUR PLUS D'INTERACTIONS ENTRE QUARTIERS

❖ Liens physiques et fonctionnels

Développer des continuités de parcours urbains piétons et cyclables, rechercher et mettre en valeur des percées visuelles inter-quartiers, des équipements spécifiques qualifiants et drainant des usagers hors quartier...

Atténuer les coupures urbaines constituées par certaines grandes voies de communication mal aménagées, à l'image du périphérique, de l'avenue de la Côte de Nacre, des boulevards Detolle et Weygand, Dunois, etc.

Inscrire dans une prospective urbaine, la possibilité d'une nouvelle liaison Nord-Sud, et réserver les espaces nécessaires à sa réalisation à long terme.

❖ L'Orne comme trait d'union

Réunifier les deux rives en réaménageant les berges de l'Orne pour en faire un lien plutôt qu'une coupure dans l'espace urbain.

Affirmer les projets «Rives de l'Orne» et «Caen Presqu'île» comme éléments d'un centre-ville étendu, dynamisant les relations rive droite/rive gauche.

❖ **Horizon proximité**

Mutualiser et rationaliser les équipements de proximité publics dispersés et/ou insuffisamment utilisés ou dégradés.

Poursuivre le rapprochement des services et des citoyens, sur le modèle de la création des Pôles de Vie déconcentrés de l'Hôtel de Ville.

Répartir les équipements structurants (sociaux, éducationnels, culturels, sportifs, etc.) sur l'ensemble du territoire de la ville pour faire émerger de véritables «centres d'attractivité» au-delà du seul centre-ville.

1.4. POUR UNE ARCHITECTURE LIBEREE

❖ **XXI^e siècle**

Encourager la création architecturale du XXI^e siècle dans les nouveaux projets : faire le choix de quelques gestes architecturaux contemporains aussi bien pour les équipements publics «rayonnants» que pour les équipements de proximité (groupes scolaires, crèches, équipements socioculturels...) et les logements.

❖ **Architecture durable**

Faire entrer la ville dans l'architecture durable en s'ouvrant à l'éco-construction, à l'auto-promotion citoyenne, à l'architecture bioclimatique, aux habitudes des nouveaux urbains (récupération de l'eau à la parcelle, compostage commun, jardins partagés...).

❖ **Nouveaux lieux emblématiques**

Concevoir les nouveaux lieux de ville (plateau Nord / Presqu'île), comme des quartiers exemplaires en matière d'architecture et d'environnement. Rechercher la diffusion des innovations et des pratiques nouvelles et durables, qui y seront développées, sur le reste du territoire urbain et au-delà sur la métropole comme des signes forts du renouveau de Caen.

❖ **Urbanisme participatif**

Organiser la sensibilisation, et favoriser la participation, des habitants aux transformations de leur ville, via notamment l'Atelier Public d'Urbanisme de Caen-APUC, «Caen les Rencontres» d'architecture et d'urbanisme, les commissions urbanisme des conseils de quartiers et les instances de concertation.

1.5. POUR DES QUALITES NATURELLES VALORISEES

❖ **Atout vert**

Connecter les jalons de la trame verte urbaine. Valoriser les grands paysages et consolider le réseau d'espaces naturels de proximité, constitutifs de continuités écologiques.

Préserver des fenêtres visuelles sur les éléments emblématiques du paysage : grande pelouse sur la Presqu'île, belvédère de la Cavée, vues dégagées sur le fleuve depuis la ville, etc.

Travailler sur l'usage et l'accessibilité des espaces verts, notamment en fonction de leur utilisation potentielle et de la relation sensible entre la ville et l'habitant (enfants, adultes, sportifs, contemplatifs...).

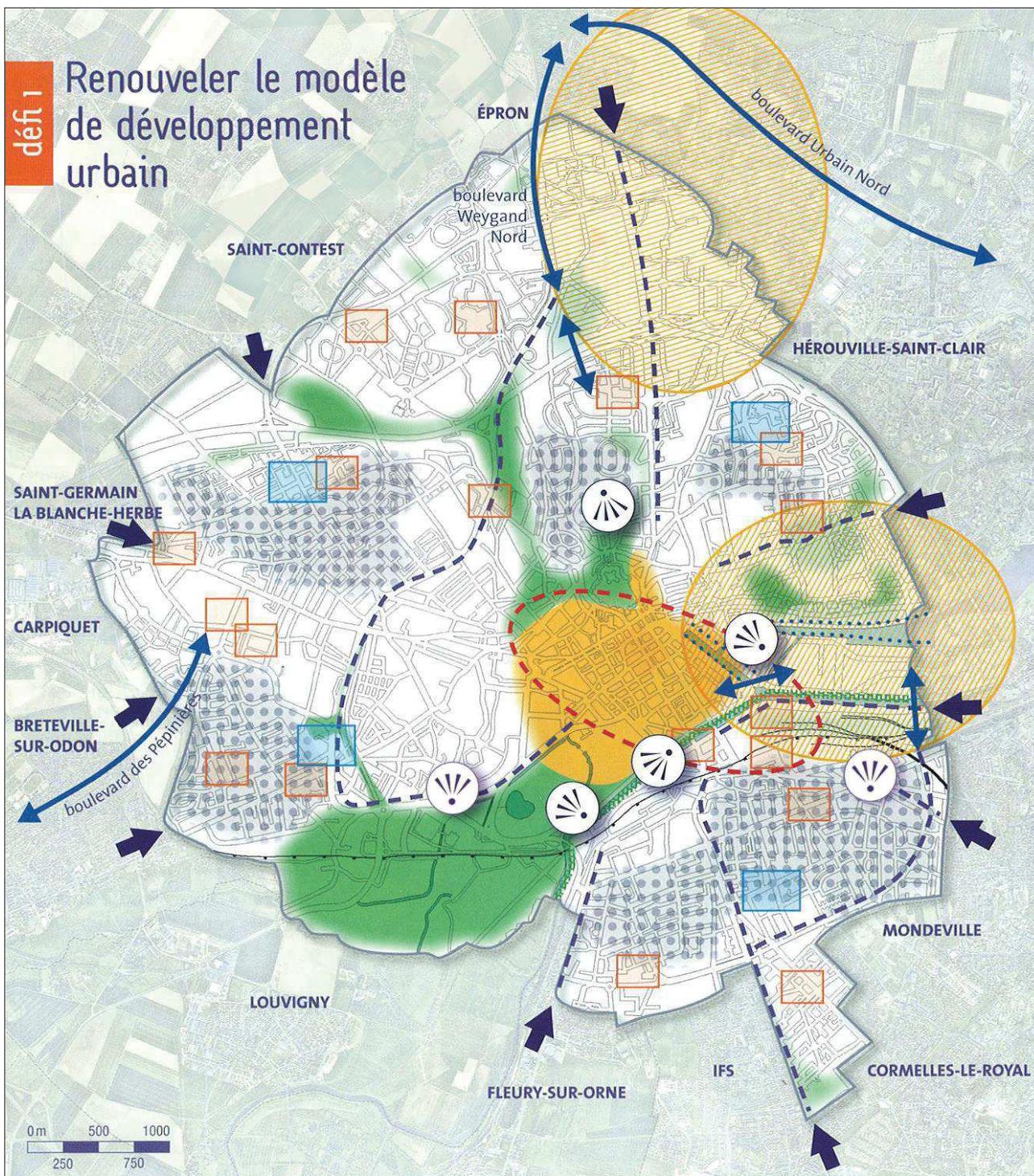
❖ **Atout bleu**

Créer un véritable chemin de promenade en bord de fleuve reliant la Prairie au centre-ville et à la Presqu'île, et poursuivre l'aménagement des quais (Orne, port, bassin) pour en faire des lieux de vie : traitement de l'espace, mobilier urbain, promenades paysagères, etc.

Mettre à profit l'aménagement du quartier Presqu'île pour opérer la reconquête durable des berges, et plus généralement de l'eau dans le paysage caennais.

Révéler le port de plaisance comme témoin du caractère maritime de Caen, davantage propice aux loisirs (commerces, terrasses), à la promenade (traitement des abords), aux flâneries (mobilier urbain) qu'à la circulation et au stationnement des automobiles (place Courtonne).

Retrouver l'eau au chevet de Saint Pierre, symbole des représentations picturales du Caen historique.



Sites stratégiques de développement de la ville	Créer de nouvelles liaisons pour estomper les ruptures urbaines et fonctionnelles	Protéger le patrimoine architectural du centre-ville (AVAP)
Valoriser les entrées de ville	Permettre l'évolution de l'habitat individuel	Renforcer les pôles de commerces et d'activités
Donner un caractère plus urbain aux axes structurant la ville	Redécouvrir les berges du fleuve	Développer les pôles de vie
Vers un centre-ville étendu	Identifier les corridors écologiques et les jalons d'une trame verte en ville	Préserver les vues paysagères
Valoriser la mer en ville		

2. DEFI 2 : FAIRE DU LOGEMENT UN LEVIER D'ATTRACTIVITE

RAPPEL DES ELEMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC

- Importante déprise démographique
- Dégradation de l'effort de production de logements (peu d'initiatives privées) dans les dernières années
- Intensification de l'effort de construction depuis 2007 mais insuffisante en termes de rattrapage
- Augmentation des prix de l'ancien et du neuf plus rapide à Caen, plus forte que dans les autres métropoles du grand Ouest
- Une crise du logement qui affecte surtout les jeunes et les ménages modestes
- Attrait réel auprès des étudiants, des jeunes actifs ou des personnes âgées mais insuffisant pour les familles (forte migration des familles vers la couronne périurbaine)
- Une forme de ségrégation dans l'espace entre le centre-ville et les quartiers à fort pourcentage de logements sociaux au sud ou au nord
- Renouvellement important de la population de certains anciens quartiers populaires au profit d'une couche sociale supérieure
- Pression croissante de la demande sur le parc locatif social, à très faible taux de rotation
- Baisse de l'attractivité de la ville-centre

ORIENTATIONS

2.1. POUR UNE POLITIQUE ACTIVE DE CONSTRUCTION

❖ Contexte

Aujourd'hui, à Caen, le marché du logement ne satisfait pas la demande. Les jeunes actifs, les familles, mais aussi les personnes à revenus modestes (et souhaitant rester en ville) ne trouvent pas l'offre de logement correspondant à leurs besoins et à leur pouvoir d'achat.

Il s'ensuit une «évasion» souvent non choisie, de ces populations vers la grande périphérie, et par conséquent une déprise démographique de la ville centre. Il faut donc leur redonner la possibilité de revenir vers la ville centre.

❖ Défi démographique

Relever le défi démographique tout en restant pragmatique, c'est inverser la tendance baissière de l'évolution de la population (-0.4) pour :

- à minima permettre le maintien de la démographie au taux d'environ 110 000 habitants
- rendre possible la reprise de la croissance démographique.

Pour cela le PLU doit permettre la production de 8 800 logements à l'horizon 2020, soit de 600 à 1 000 logements par an, avec un rythme moyen de 700 logements par an pour maintenir une stabilité de la population, et plus pour activer une croissance démographique et renforcer le poids de Caen au niveau du territoire.

Cette ambition s'inscrit dans les orientations du programme local de l'habitat (PLH) adopté par la communauté d'agglomération de Caen la Mer par délibération du 24 juin 2011, avec lequel le PLU doit être compatible. Le PLH prévoit la réalisation de 1 400 logements nouveaux par an, sur une période de 7 ans courant de l'année 2009 à l'année 2016, dont 50% devront être assurés par la ville centre.

❖ Gisements identifiés

Prendre en compte plusieurs gisements de logements neufs :

- ▶ **Rives de l'Orne, ZAC Beaulieu, sites ANRU de la Guérinière, Grâce de Dieu, Calvaire Saint- Pierre**: achever les opérations d'aménagement déjà engagées.
- ▶ **Secteur CHR/Clos-Joli, avenue de Tourville, Montalivet** : impulser la construction sur les tissus dont la mutation est amorcée.
- ▶ **Presqu'île et Mont Coco/Plateau Nord** : engager des opérations nouvelles au-delà de 2013 sur ces deux sites stratégiques de la ville centre possédant une ampleur suffisante pour accueillir logements et activités.
- ▶ **Grandes radiales d'entrée de ville** : organiser la mutation des tissus déjà constitués vers davantage de constructibilité à moyen terme.
- ▶ **Quartiers d'habitat pavillonnaire** : assouplir les règles d'extension de l'habitat pavillonnaire, encore très restrictives et ne répondant plus aux besoins des familles d'aujourd'hui (Ste Thérèse, Venoix, ...).

2.2. POUR UNE OFFRE PLURIELLE

❖ Contexte

La Ville de Caen s'inscrit dans les ambitions du PLH : à terme, la ville devra atteindre une moyenne de 33% de logements locatifs sociaux, 15% de logements en accession sociale, 52% de logements libres (financements privés).

De plus, le programme d'actions du PLH prévoit la réalisation de 75 % de logement collectif, 20 % de logement intermédiaire, et 5 % de logement individuel.

❖ Type et taille

En termes de type et de taille, l'offre doit à la fois répondre à l'évolution de la demande (maisons de ville, logement évolutif) ainsi qu'à l'évolution des modes de vie qui engendre la réduction du nombre de personnes par logement : divorces, bris de cohabitation, vieillissement (production de logements de 2-3 pièces)

❖ Accès des familles

Faire porter un effort particulier sur l'accès des familles au logement : développer la part du logement locatif social en centre-ville et encourager les promoteurs immobiliers dans le développement des parts d'opérations en accession aidée (opérations mixtes d'accession à la propriété), de façon à produire de la fluidité dans le parc.

❖ Logement locatif social et très social

Renforcer l'offre de logement locatif social et de logement locatif très social pour surmonter les difficultés liées à la montée des situations de précarité : salariés pauvres, handicapés, jeunes, familles monoparentales...

❖ **Rénovation de l'habitat ancien**

Aider à la rénovation de l'habitat ancien dans le cadre d'une OPAH «précarité énergétique et logements indignes» sur tout le territoire caennais, afin d'inciter financièrement propriétaires bailleurs et propriétaires occupants à la remise à niveau énergétique et de confort de leurs logements.

2.3. POUR ENCOURAGER LA DIVERSITE SOCIALE

❖ **Échelle du territoire**

À l'échelle du territoire, mieux distribuer les logements aidés sur le territoire de la ville dans la perspective d'un rééquilibrage entre quartiers : établir dans le PLU un périmètre de mixité minimale, qui répondra à ce besoin.

Continuer l'amélioration engagée de la qualité de vie des quartiers en renouvellement urbain: services et infrastructures, gestion urbaine de proximité, mise en valeur des espaces publics, implication des habitants et des acteurs locaux.

❖ **Échelle des opérations**

À l'échelle des opérations, intégrer des proportions d'habitat aidé dans les programmes importants de construction de logements : aujourd'hui, le PLH ambitionne pour Caen, sur des opérations de plus de 1 hectare en extension urbaine, un taux de 28% minimum de logements locatifs sociaux, ainsi qu'un minimum de 95 % de logement collectif ou intermédiaire.

Au-delà de ce principe pour les zones d'extension urbaine, la Ville souhaite instituer un pourcentage minimum de logements aidés pour les programmes de logements d'une certaine importance, dans les secteurs de mixité évoqués précédemment.

2.4. POUR UNE QUALITE ARCHITECTURALE A PRIVILEGIER

❖ **Contexte**

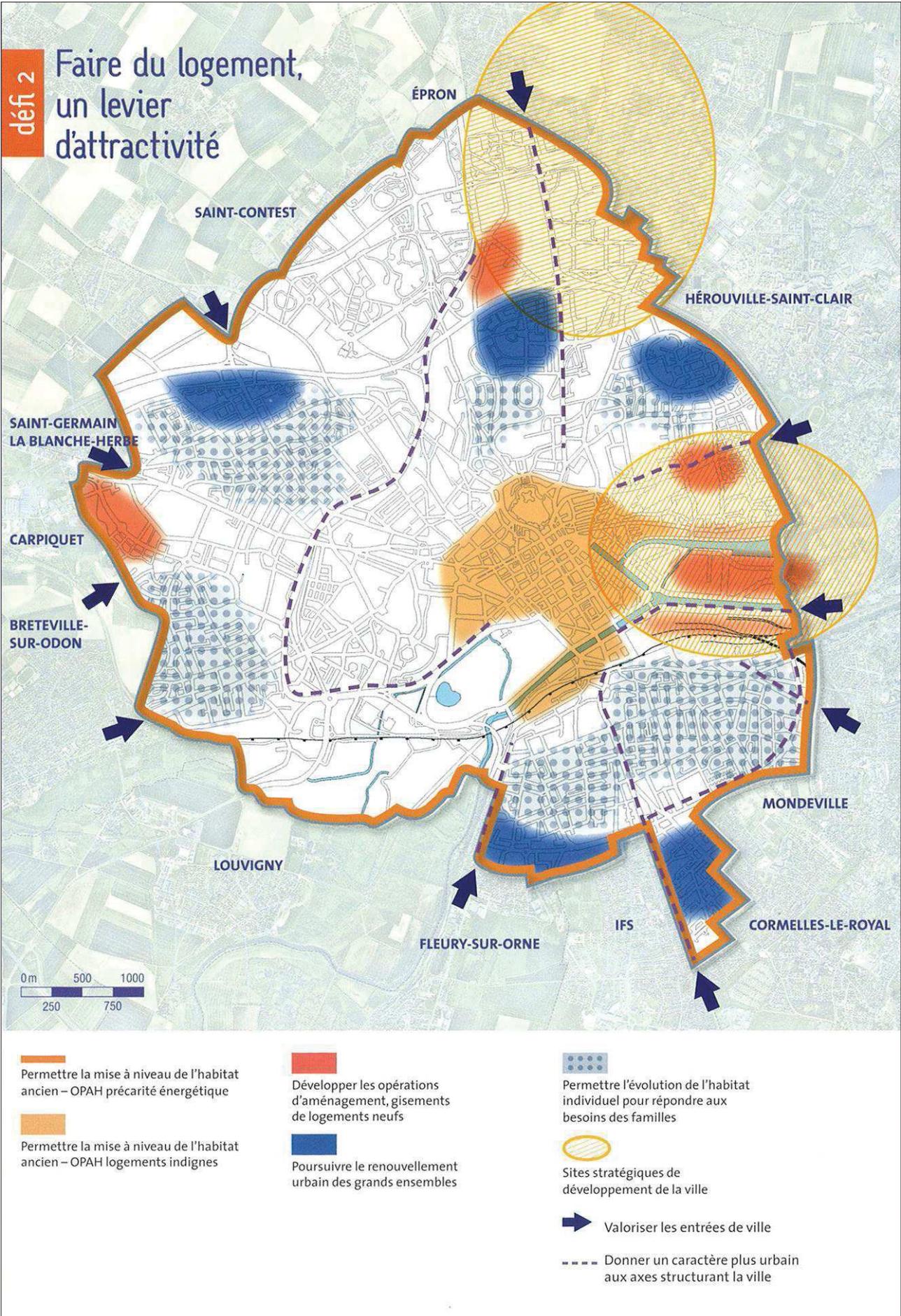
Pour une image attractive des lieux et une fierté de ceux qui y vivent, impulser une forte dynamique de construction doit s'accompagner du souci permanent de la qualité d'intégration du bâti dans son environnement (naturel, fonctionnel, social), et de la recherche constante de plus-value architecturale et constructive.

❖ **Exemplarité**

Développer une production urbaine exemplaire dans sa conception globale (formes urbaines innovantes, prise en compte du contexte) et dans sa conception de détail.

❖ **Exigences communes**

Imposer les mêmes exigences architecturales aux opérations de logements privés qu'aux opérations de logements aidés.



3. DEFI 3 : CAEN, MOTEUR DU DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN

RAPPEL DES ELEMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC

- Une des plus anciennes universités de France, de notoriété internationale, liée à d'importants organismes de recherche français (Cnrs, Cea, Ifremer, Inserm, Inra)
- De nombreux centres de recherche: GANIL, Projet Spiral2, France Telecom RD, centre de recherche NXP, Ensicaen...
- De grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce et plusieurs établissements d'enseignement supérieur spécialisé (conservatoire de Région, École Supérieure des Arts et Médias)
- Rayonnement national et international du pôle santé et biomédical (CHU, Projet Cyceron, Centre Baclese) et du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds)
- Présence de plusieurs pôles de compétitivité (filière équine, Movéo, Transactions Electroniques Sécurisées...) et de plusieurs filières émergentes (nanoélectronique, mémoire numérique, nautisme, éco-industries, logistique)
- Un secteur industriel significatif mais une réduction des effectifs industriels (externalisation des fonctions annexes)
- Mise en place d'un réseau en très haut débit numérique à l'échelle du territoire de l'agglomération
- Un réseau d'équipements culturels de niveau métropolitain, véritable facteur d'attractivité
- Identification de quartiers prioritaires d'interventions et mise en place de deux zones franches urbaines (la Guérinière et la Grâce de Dieu) pour favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles
- Un niveau de qualification élevé et un nombre d'emplois de haut niveau supérieur à la moyenne nationale

ORIENTATIONS

3.1. POUR UN LIEN RENFORCE AVEC L'UNIVERSITE

❖ Partenariats Ville-Université

Renforcer le lien entre l'Université et la Ville en suscitant des lieux de partenariat pour le transfert et la valorisation des technologies et des savoir-faire entre l'Université, les laboratoires de recherche, les centres de formation et les entreprises.

❖ Soutien au développement

Soutenir le développement des fonctions métropolitaines les plus emblématiques, notamment en renforçant leur visibilité (Université, centres de recherche, Ganil, CHU, MRSH).

❖ Quadrilatère santé

Impulser et accompagner la création, autour du projet de reconstruction du CHU et de la réorganisation de l'ensemble du site sud-est du Plateau Nord, d'un quadrilatère santé dédié à l'enseignement supérieur et la recherche: médical et biomédical, nanotechnologies, chimie des matériaux...

3.2. POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

❖ Renforcement du centre-ville

Permettre au centre-ville de jouer pleinement son rôle tant vis-à-vis des quartiers que vis-à-vis de l'agglomération :

- ▶ structurer l'offre commerciale de proximité ;
- ▶ promouvoir la diversité et la spécificité des enseignes, et l'optimisation des capacités d'accueil de surfaces commerciales afin de permettre l'implantation de nouvelles enseignes ;
- ▶ favoriser la continuité des activités de commerce et de services du centre-ville au sud vers le pôle de développement «gare/Rives de l'Orne», et à l'est vers la place de la République, l'ilot Belivet, la rue Neuve Saint-Jean.

❖ Renforcement de l'offre de services et de commerces de proximité

Accompagner la volonté de renouveau démographique de la ville : sur des linéaires identifiés, préserver les commerces et activités économiques en pied d'immeubles, afin de protéger et d'encourager la diversité des fonctions urbaines (logements, commerces, activités).

❖ Accompagner le développement économique

Accompagner le renouvellement de l'offre foncière pour les entreprises afin d'améliorer encore l'accueil de nouvelles implantations (hôtels, pépinières d'entreprises).

A l'instar du programme des Rives de l'Orne, qui offrira environ 25 000 m² de commerces et de bureaux, et constituera un nouvel espace économique d'envergure au cœur de la ville et de l'agglomération, anticiper la reconversion de grands sites comme la presqu'île et le plateau-nord, dans un même souci de mixité des fonctions et de diversité de l'offre.

3.3. POUR L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET LES LOISIRS

❖ Grands événements

Faciliter et permettre la tenue d'événements de grande ampleur tels les prochains jeux équestres mondiaux en 2014, les festivals musicaux, les Rencontres de l'Architecture, grands congrès,...

❖ Palais des congrès

Prévoir et permettre la construction d'un Palais des congrès à la hauteur des besoins d'une capitale régionale.

❖ Tourisme d'affaires et tourisme social

Soutenir l'émergence d'une offre de tourisme d'affaires et de tourisme social de haut niveau (activités, foires, échanges internationaux ...).

❖ Les loisirs

Permettre le développement de sites et d'équipements de loisirs en ville, comme la construction du stade nautique, le soutien aux activités sportives nautiques sur le bassin et le canal, les installations réalisées au profit des jeux équestres à pérenniser pour des parcours de loisirs d'extérieur (vélo, cheval, randonnée...).

3.4. POUR LA CULTURE, FER DE LANCE DU DEPLOIEMENT METROPOLITAIN

❖ Équipements

Intensifier l'implantation d'équipements culturels majeurs, facteurs d'attractivité, à l'image de l'École supérieure des Arts et Médias, de la Bibliothèque Médiathèque à Vocation régionale, du complexe cinématographique des Rives de l'Orne...

❖ Triangle culturel

Promouvoir ainsi, au côté du triangle culturel «patrimonial» historique formé par les deux abbayes et le château Ducal, sur la base duquel la ville s'est édifiée, un nouveau triangle culturel «contemporain», qui s'appuierait sur les musées présents dans l'enceinte du château, les équipements culturels présents ou à venir sur la Presqu'île (Cargö, Esam, BMVR) et les projets à venir dans le quartier de l'Hôtel de Ville (requalification du quartier Lorge pour un usage culturel, transfert de l'Artothèque au Palais Ducal, et projet d'implantation du Centre chorégraphique national dans l'église du Bon Sauveur).

❖ Création et innovation culturelle

Encourager le développement de l'activité économique liée à la création et à l'innovation culturelle.

3.5. POUR UNE VILLE OUVERTE SUR LE MONDE

❖ Desserte ferroviaire

Promouvoir et accompagner l'amélioration de la liaison Paris – Caen en 1 heure 15 par le train, en assurant aux usagers régularité, vitesse et confort dans le cadre du projet de «Ligne Nouvelle Paris-Normandie».

Accompagner les efforts de la Région pour la rénovation des lignes ferroviaires TER afin de renforcer les liens entre la capitale régionale et les villes qui l'entourent.

❖ Desserte portuaire

Encourager la modernisation et l'agrandissement du port de Caen-Ouistreham.

❖ Assurer la desserte aéroportuaire de la ville

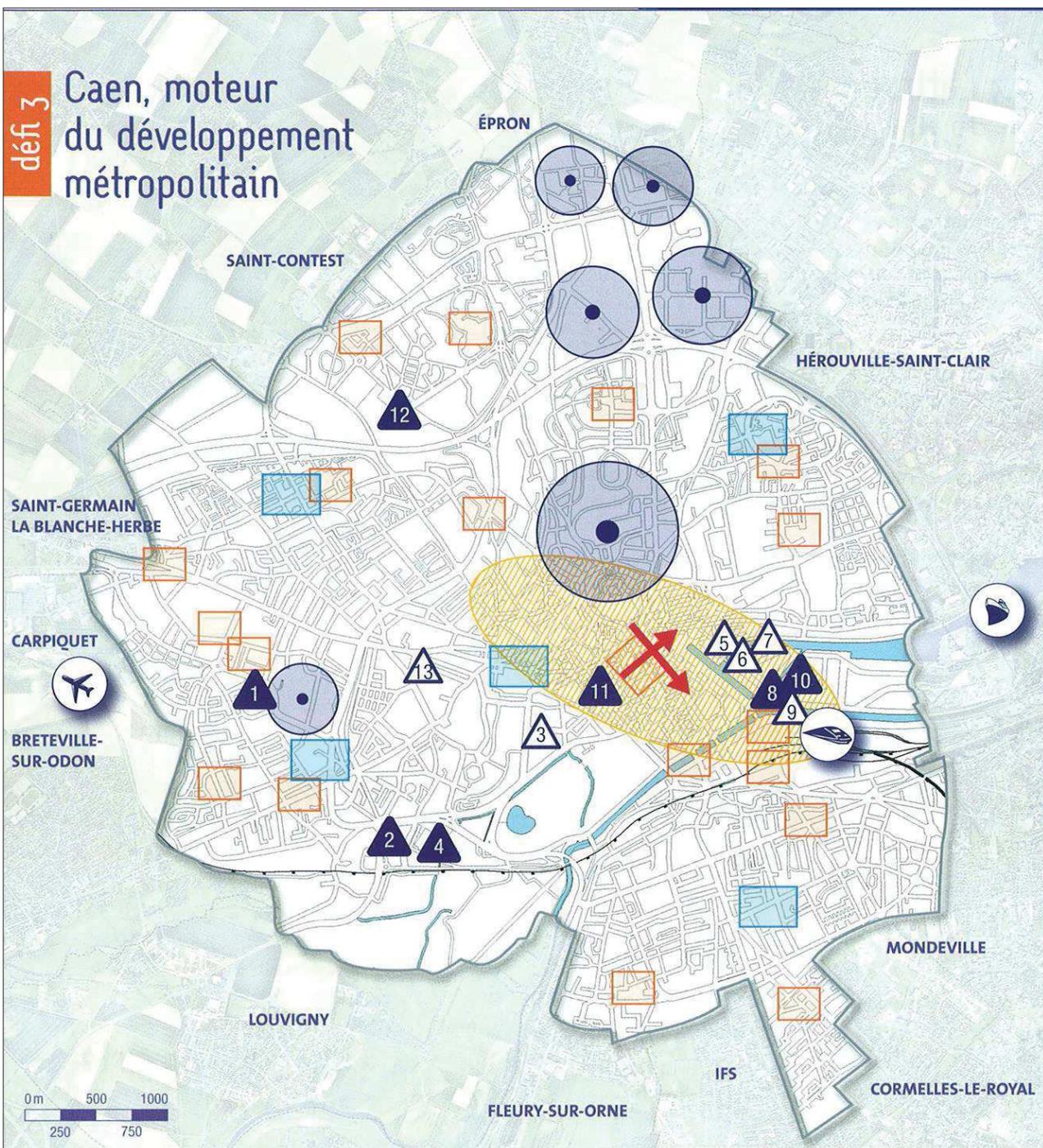
Soutenir l'amélioration de la desserte aéroportuaire de Caen et de ses services.

❖ **Développer les communications numériques**

Soutenir la mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du département du CALVADOS, et l'intervention de la communauté d'agglomération CAEN LA MER, dans le développement concerté de la société de l'information.

Accompagner la mise en place d'un réseau d'initiative publique (RIP) destiné à assurer la desserte de l'ensemble des usagers du territoire en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, selon le mode FTTH ("Fiber To The Home").

défi 3 Caen, moteur du développement métropolitain



Développer les domaines d'excellence

Se doter des équipements d'une métropole (actuels / futurs)

Un centre-ville commercial renforcé et élargi

Sites prioritaires de renforcement du commerce de centre-ville

Renforcer le commerce de proximité

Renforcer l'offre de service de proximité (pôles de vie)

Se rapprocher du monde

1 Stade d'Ornano

2 Parc des expositions

3 Stade nautique

4 Zénith

5 Centre international d'accueil

6 Bibliothèque, médiathèque à vocation régionale

7 Tribunal de Grande instance

8 Cargo

9 Palais des congrès

10 École supérieure des arts et médias

11 Théâtre de Caen

12 Mémorial

13 Centre chorégraphique

4. DEFI 4 : DEVELOPPER UNE MOBILITE DURABLE

RAPPEL DES ELEMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC

- Un réseau de voirie hiérarchisé, complet et dense, pour un accès rapide et facile au centre-ville
- Concentration des parkings et des places de stationnement payants de surface dans le centre-ville, encourageant l'usage de la voiture dans une zone où la circulation est déjà importante
- Faible usage des deux parkings-relais auto/tram d'Ifs Jean Vilar et de Caen Côte de Nacre
- Une circulation automobile en constante augmentation
- Abondance d'infrastructures routières entraînant un étalement urbain et compliquant l'organisation des transports en commun au niveau de l'agglomération
- Un important réseau de pistes cyclables, jalonné de parcs à vélos, particulièrement dense en centre-ville.
- Des zones piétonnes développées dans le centre-ville
- Des efforts en termes de transport en commun plus importants à Caen que dans des agglomérations plus denses pour un résultat comparable en nombre de voyages par habitant
- Certains secteurs de ville peu propices au développement des transports en commun

ORIENTATIONS

4.1. POUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS PLEINEMENT INTEGRES

❖ Développement mitoyen

Penser les zones de développement et de densification de la ville en lien avec l'aménagement et le nouveau réseau de transports en commun.

❖ Intermodalité

Renforcer l'intermodalité transports collectifs/mode doux aux entrées de ville, mais aussi en ville.

Participer à la création de plateformes d'échange intermodales bus/tram/vélo/piéton : la gare étant amenée à jouer un rôle important dans le développement de la ville, une plateforme multimodale pourra y être envisagée.

❖ Parkings-relais

Dynamiser les parkings-relais existants (accès, signalisation, gestion).

En prévoir le développement et inciter davantage à leur utilisation pour soulager le trafic et le stationnement en centre-ville.

4.2. POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

❖ **Parcours piétons**

Multiplier les parcours piétons dans la ville : renforcer la qualité des cheminements et créer des continuités (fil d'Ariane) Est/Ouest et Nord/Sud, pour relier en mode doux les quartiers entre eux et les équipements majeurs (ex. passerelle sur le périphérique au nord pour relier les campus, passerelle au sud pour relier quai Vandeuvre/centre-ville et BMVR presqu'île...).

Coupler cette réflexion sur les parcours piétons avec le développement du réseau cyclable en ville.

Créer un véritable plateau piétonnier en centre-ville, rechercher des perméabilités dans les îlots (par exemple entre la rue Saint-Pierre et le passage du Grand Turc, la rue Ecuillère et la place Saint-Sauveur etc.)

❖ **Réseau cyclable**

Sécuriser le réseau cyclable au sein du schéma structurant global, en cours d'élaboration à l'échelle de l'agglomération.

Compléter le réseau cyclable, en améliorant les liaisons entre les quartiers (étude en cours d'un schéma directeur du réseau cyclable).

❖ **Places de ville**

A l'image de la place du Commerce, de la Place Saint-Sauveur en fin de réaménagement complet, révéler le rôle des places en ville comme véritables lieux de repère, de respiration, d'échange, places aujourd'hui encore souvent dédiées aux vents ou au stationnement : Courtonne, Jardin, Canada, Saint-Martin, Letellier mais aussi Clemenceau, Demi-lune, de la Liberté, République, Monseigneur des Hameaux, Fouques...

4.3. UNE VILLE ACCESSIBLE A TOUS

❖ **Équipements**

Faire en sorte que les équipements soient plus proches et plus accessibles en assurant le droit à la ville par une répartition équitable et une accessibilité physique des services publics : aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, aux poussettes, aux enfants. Les aménagements piétons et cyclistes devront prendre en compte ce croisement des enjeux.

❖ **Espace urbain**

Favoriser le partage pacifié de la cité par les usagers de l'espace public, à l'occasion des nouveaux aménagements de celui-ci : "zones de rencontres" piétons/véhicules à développer, partage des voies douces cycles/piétons à sécuriser et à développer...

4.4. POUR UNE MOBILITE APAISEE

❖ Aménagement public

Reprendre l'aménagement public de certains grands boulevards «routiers» (Weygand, Detolle, Dunois...), au bénéfice de toutes les mobilités ainsi que du paysage urbain.

❖ Normes de stationnement

Redéfinir les normes de stationnement associées aux constructions nouvelles, notamment à proximité des transports en commun à haut niveau de service actuels et futurs, afin de participer aux efforts de réduction de la présence de l'automobile en ville.

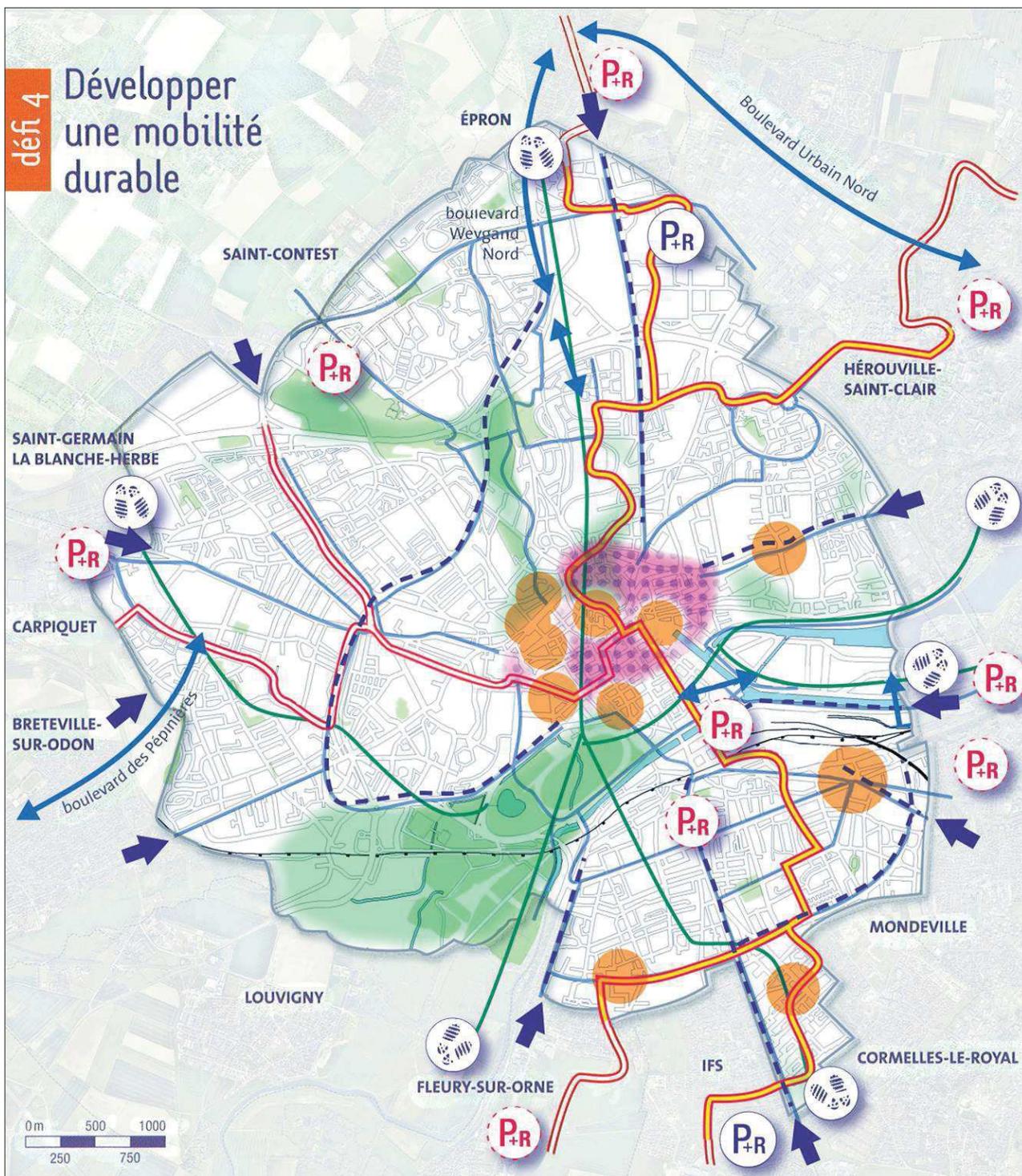
❖ Plan de déplacements urbains

Soutenir le Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération, en cours d'élaboration, pour contribuer notamment à :

- ▶ résorber l'engorgement automobile de la zone sud-est du Plateau Nord, pour le bénéfice des nombreux salariés du secteur et des usagers de la ville qui y pénètrent par cet axe ;
- ▶ favoriser les Plans de déplacement des administrations (PDA) et entreprise (PDE) par le soutien au développement de l'auto-partage, du covoiturage et du conseil en mobilité ;
- ▶ redéfinir la politique du stationnement :
 - privilégier le stationnement de courte durée pour rendre la ville plus accessible dans le cadre de démarches administratives ou de courses rapides. Renforcer les fonctions de centralité ;
 - réduire la capacité de stationnement de longue durée sur l'espace public pour l'orienter prioritairement vers les parkings en ouvrage et les parkings-relais.

déf 4

Développer une mobilité durable



-  Créer de nouvelles liaisons pour une ville plus fluide
-  Mettre en valeur les places de la ville
- TCSP (Transport en commun en site propre) développer l'offre
 -  en projet
 -  existant
-  Créer des parcours de ville piétons identifiés comme « fils d'Ariane »
-  Réaliser un schéma directeur cyclable ambitieux
-  Conforter le plateau piétonnier
-  Valoriser les entrées de ville
-  Accompagner l'urbanisation des boulevards par des aménagements dédiés aux modes doux
-  Renforcer les parkings-relais existants
-  Encourager le développement des parkings-relais en entrée d'agglomération

5. DEFI 5 : AFFIRMER L'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE

RAPPEL DES ELEMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC

- Une démarche environnementale engagée à toutes les échelles du territoire : SCOT Caen-Métropole, plan Climat-Energie Caen Métropole, Agenda 21 Ville de Caen...
- Des efforts importants entrepris en matière de piégeage des polluants (nitrates, plomb) et de réutilisation des eaux pluviales : stockage et traitement
- Qualité globalement bonne de l'eau potable distribuée, mais persistance de pollutions dans les cours d'eau et les nappes
- Une consommation d'eau en diminution entre 2002 et 2006, conséquence de la baisse du nombre d'habitants sur la période et surtout de l'amélioration du rendement du réseau
- Risques d'inondations présents en ville mais encadrés par un PPRI récent et d'importants travaux réalisés pour lutter contre les risques d'inondations
- Persistance de risques technologiques à l'Est du territoire, lié à la proximité du site de dépôts pétroliers de Mondeville
- Énergies «propres» encore très peu développées sur le territoire caennais
- Une richesse faune/flore peu connue des Caennais

ORIENTATIONS

❖ Contexte

Ce défi s'inscrit dans le cadre d'une double démarche de la Ville de Caen en matière de développement durable : d'une part la «Convention des Maires pour une énergie locale durable», signée par Caen le 4 mai 2010 au Parlement européen, et qui engage les collectivités signataires à la réduction de leurs émissions de CO₂ de plus de 20% d'ici 2020, d'autre part la révision complète de l'Agenda 21 de la ville de Caen, débattu et approuvé en séance du conseil Municipal du 26 mars 2012. Pour modérer la consommation de l'espace et concourir à la lutte contre l'étalement urbain

Le SCOT Caen Métropole, le Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Caen la Mer, obligent les territoires à faire un usage économe de leur sol, pour lutter contre le mitage en zone rurale, et l'étalement urbain en zone urbaine et péri-urbaine.

Bien que moins concernée du fait de son positionnement de ville centre, Caen s'inscrit pleinement dans cet objectif collectif et y répond au sein de son Plan Local d'Urbanisme, dont les dispositions devront permettre :

- d'augmenter l'offre de logement dans la ville, et ainsi de lutter contre l'évasion péri-urbaine « par défaut », notamment des familles ;
- de produire une ville plus compacte, soit par le renouvellement sur elle-même, soit par l'aménagement économe du foncier dans les secteurs restant à urbaniser ;
- de produire une ville plus respectueuse de la biodiversité, de ses espaces libres, de ses écosystèmes, compléments indispensables d'une ville plus dense mais toujours aussi agréable à vivre.

Aujourd'hui, la ville de Caen dans ses limites ne compte par de zone agricole ni d'espace forestier. Elle ne consomme plus d'espace naturel depuis la création de la ZAC Beaulieu, au cours de l'année 1991. L'espace naturel majeur est constitué par la vallée de l'Orne qui pénètre dans la ville jusqu'au site inscrit de la Prairie, l'ensemble créant un grand paysage préservé dans le PLU.

A la limite Est de la ville, le foncier restant à urbaniser de la ZAC Beaulieu constitue également un ensemble naturel de fait, qui va s'urbaniser avec la finalisation de la ZAC dans les années à venir.

Enfin, d'importants tènements naturels sont constitués au Nord par le site du Mémorial, de la Colline aux Oiseaux, des abords du périphérique, de la vallée des Jardins et de la vallée Verte. Ces espaces demeureront préservés dans le PLU, l'urbanisation se concentrant dans les secteurs déjà urbanisés, en recherchant une optimisation de l'emprise au sol des constructions.

Si la règle d'urbanisme doit permettre à la ville de se développer, le PLU veillera à étendre, par rapport au POS, les protections de tous les éléments constitutifs de la trame verte et bleue caennaise : les grandes zones naturelles et écologiques, mais aussi les espaces plus urbains comme les parcs, jardins, arbres remarquables, espaces naturels résidentiels en cœurs d'îlots.

5.1. POUR RENFORCER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en cours d'élaboration explicite les enjeux des trames vertes et bleues à l'échelle du grand territoire. Le PLU s'inscrit pleinement dans ces objectifs, pour une application locale de ses préconisations.

❖ Trames vertes urbaines

Identifier les éléments de la trame verte urbaine, facteur de continuité écologique, en corridors et / ou jalons, pour favoriser la préservation de la biodiversité et la conservation d'espèces rares et protégées, dans le respect des objectifs du SCoT Caen Métropole.

Garantir le maintien durable des espaces verts publics dans la ville.

Mettre en valeur et protéger les espaces verts privés qui confèrent à CAEN un caractère de ville verte.

❖ Trames bleues

Protéger l'Orne et ses rives en tant que corridor écologique permettant une continuité de l'habitat de la faune et de la flore.

A l'instar de l'aménagement du cours Montalivet dans l'opération "Rives de l'Orne", systématiser la prise en compte des trames vertes et bleues dans les opérations publiques d'aménagement.

5.2. POUR UNE GESTION DURABLE DES ESPACES NATURELS

❖ Les espaces agricoles et forestiers

Autour de la ville, soutenir une agriculture (notamment maraîchère) compatible avec la préservation de l'environnement, dans le souci de bonne cohabitation et d'échange entre la ville et les espaces agricoles de proximité (nouvelles aménités pour les habitants des villes, nouvelles ressources pour l'agriculture locale).

❖ Produits phytosanitaires

Poursuivre la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion des espaces publics communaux, dans le but de tendre vers le «zéro phyto».

Associer les habitants (ateliers, expositions...) à ces nouvelles pratiques, pour une gestion durable de leurs espaces naturels privés (jardins, haies, bassins...), qui concourent à la trame verte du territoire

❖ Plantes invasives

Lutter contre les plantes invasives en encourageant le recours à des expertises ad hoc lors des opérations d'aménagement, notamment sur des secteurs de friches (Presqu'île, foncier abandonné...).

❖ Patrimoine vivant

Protéger notre patrimoine vivant : favoriser l'implantation d'espèces locales, voire rares ou menacées.

Protéger la diversité de la faune et de la flore (espèces autochtones, espèces rares...)

5.3. POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

❖ Stratégies en amont

Intégrer dans les stratégies d'aménagement et d'usage des sols des objectifs stricts d'économies d'eau (récupération, filtrage, végétalisation) et de limitation des risques de pollutions accidentelles ou chroniques des eaux souterraines (traitement des eaux de ruissellement).

❖ Eaux pluviales

Développer la politique de réutilisation/filtration des eaux pluviales à la parcelle, pour généraliser le non rejet des pluies dans le réseau public.

❖ Protection des captages

Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation, en encourageant l'installation des exploitations biologiques autour des points de captage du territoire.

Participer à la mise en œuvre de la protection du captage de La Prairie, en cohérence avec le schéma départemental d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE de l'Orne-Aval-Seulles).

5.4. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

❖ Inondations et anciennes carrières

Prendre en compte les risques d'inondations et les risques liés aux anciennes carrières dans les règles d'urbanisme, la définition des zones et des conditions de constructibilité.

❖ Veille climatique

Organiser la mise en place d'une veille technique sur les aléas liés aux conséquences du changement climatique, notamment sur le niveau des eaux.

❖ Transport de matières dangereuses et risques industriels

Porter au niveau intercommunal la question de la vulnérabilité au risque lié au transport de matières dangereuses et au risque industriel, dans le respect du Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à la présence des Dépôts Pétroliers Côtiers de Mondeville, en cours d'élaboration ;

- ▶ en prévoyant la mise en place d'itinéraires alternatifs passant par des zones résidentielles moins denses ;
- ▶ en prenant en compte les transports ferrés mensuels de déchets radioactifs.

❖ Risque tempête

Evaluer le risque de tempête, et inciter à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques à l'échelle la commune, au-delà de ceux qui existent déjà à l'échelle supra-communale (formes urbaines coupant le vent, arbres résistants à des vents forts, prévention des « corridors » venteux, etc.).

❖ Pollutions électromagnétiques

Etre attentif au risque de pollutions électromagnétiques dans les choix d'implantation des antennes.

5.5. LES NUISANCES LIEES AU TRAFIC AUTOMOBILE

❖ Un objectif systématique

Systématiser l'objectif de réduction sonore dans les interventions d'aménagement de voies publiques identifiées comme génératrices de nuisances sonores: les boulevards extérieurs à l'ouest de la ville (du boulevard Weygand au boulevard Guillou), les routes départementales vers le nord, l'avenue de la Côte de Nacre, l'axe des avenues Copernic et Harris, certains tronçons autour du château, mais aussi la rue de la Délivrande, le boulevard Detolle, la rue du Gallion, le cours Général De Gaulle.

❖ Voitures propres

Favoriser l'usage de voitures décarbonnées et écologiques (stationnement dédié par exemple).

5.6. UN MEILLEUR DEPLOIEMENT DES BONNES PRATIQUES ENERGETIQUES

❖ Agenda 21

Accompagner les actions du nouvel Agenda 21 de la Ville de Caen, notamment :

- ▶ Inciter à la mise en œuvre des énergies renouvelables chaque fois que cela est possible : dispositifs individuels ou collectifs utilisant l'énergie solaire, le « bois-énergie », l'énergie éolienne et l'énergie géothermique etc ;
- ▶ Valoriser au maximum le potentiel énergétique des déchets ménagers et des déchets industriels valorisables (palettes, caisserie, bois d'élagage...);
- ▶ Développer les réseaux de chauffage collectif qui permettent, dans le temps, une plus grande souplesse dans le choix des combustibles ;
- ▶ Promouvoir la création d'un réseau de chaleur dans les futurs quartiers.

❖ Techniques de construction

Promouvoir les techniques de construction des bâtiments qui privilégient la qualité environnementale et les matériaux à faible bilan carbone, mais aussi la réduction des charges pour les occupants.

Faciliter, pour les constructions existantes, la mise en oeuvre d'isolations extérieures tout en préservant l'aspect architectural des constructions.

Développer ces principes de développement durable environnemental et social dans les appels d'offres ou les consultations d'aménagement ou de travaux conduits par la ville, Le recyclage des déchets.

❖ **Sensibilisation et information**

Sensibiliser et informer encore davantage la population sur le tri des déchets et leur réduction.

Réduire les déchets liés au fonctionnement des services municipaux.

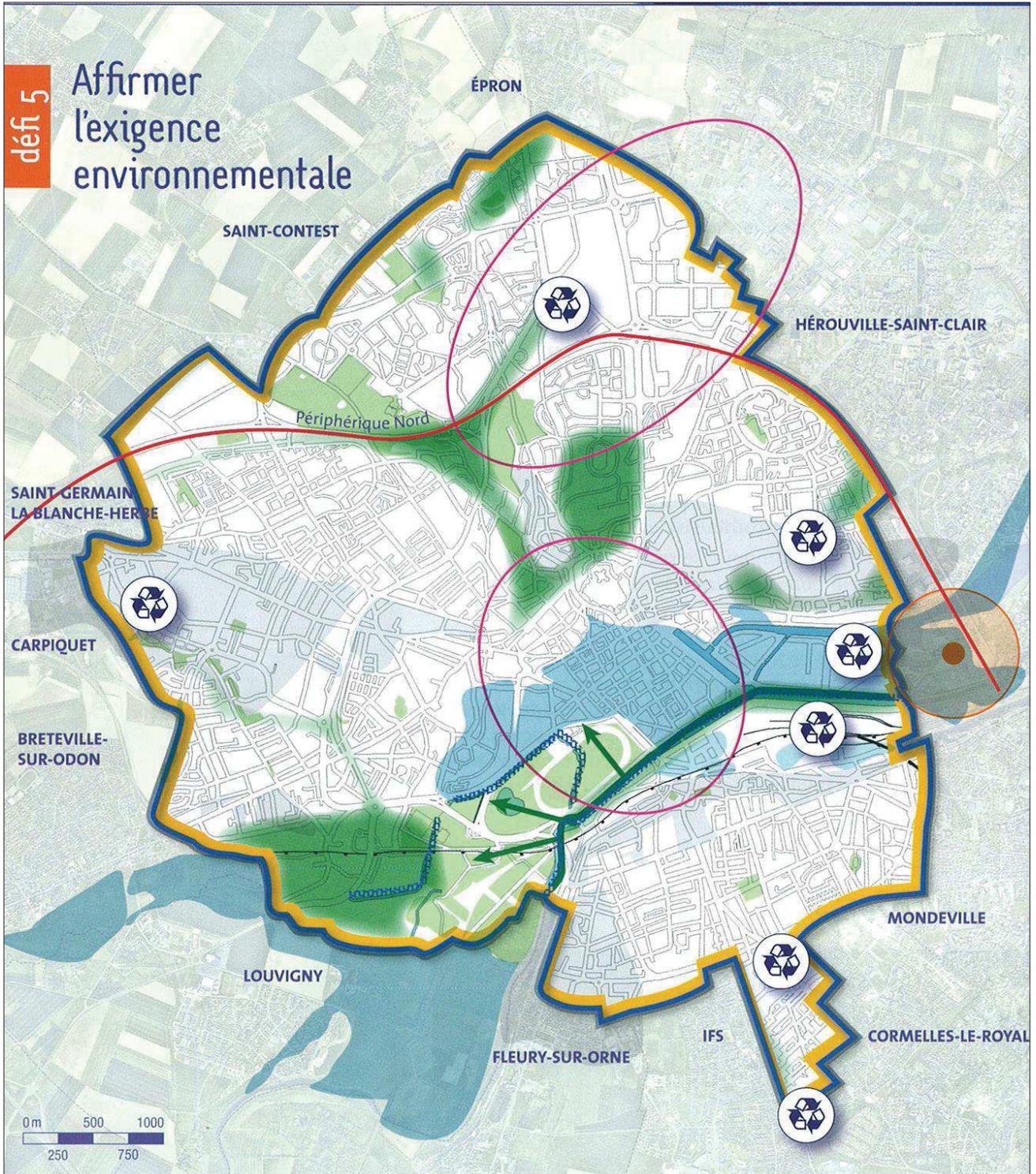
❖ **Locaux dédiés**

Veiller à l'installation de locaux dédiés dans les nouveaux projets d'habitat collectif.

Encourager le développement de composteurs en milieu urbain.

défi 5

Affirmer l'exigence environnementale



 Encourager une gestion durable des eaux de ruissellement

 Développer les énergies renouvelables (A21)

 Révéler la trame bleue en ville

 Renforcer les continuités de trame verte

 Développer la gestion durable des espaces verts et naturels

 Les carrières

 L'aléa inondation

 Le risque technologique

 Les nuisances sonores

 Engager une démarche de qualité environnementale dans les projets d'aménagement

6. GLOSSAIRE

ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
APUC	Atelier public d'urbanisme Caennais
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
BMVR	Bibliothèque médiathèque à vocation régionale
CHR	Centre hospitalier régional
CHU	Centre hospitalier universitaire
ESAM	École supérieure des arts et médias
GANIL	Grand accélérateur national d'ions lourds
Loi Grenelle 1	Terminologie usuelle de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
Loi Grenelle 2	Terminologie usuelle de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement
MRSH	Maison de la recherche en sciences humaines
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PADD	Projet d'aménagement et de développement durables
PDA	Plan de déplacement des administrations
PDE	Plan de déplacement des entreprises
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PDU	Plan de déplacements urbains
PPRT :	Plan de prévention des risques technologiques
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDTAN	Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager